

Département des Côtes d'Armor

Commune de BROONS



**Procès-verbal du Conseil Municipal
du lundi 03 avril 2017**

Sommaire

03/04/17 - 1 – Organisation municipale – Adoption du procès-verbal de la réunion du 07 mars 2017.

03/04/17 - 2 – Travaux et aménagements – Proposition d’engagement du projet d’effacement des réseaux BT/EP/TEL de la rue du Pilaga et le long de la RD 712.

03/04/17 - 3 – Finances communales - Vote des comptes de gestion 2016 et des comptes administratifs 2016.

03/04/17 – 4 – Finances communales - Présentation du projet de budget primitif principal et des budgets annexes pour 2017 - Examen et vote des taux d'imposition communaux pour 2017 – Vote du budget principal 2017 et des budgets annexes.

03/04/17 - 5 – Questions diverses.

Département des Côtes d'Armor
Commune de BROONS

Procès-verbal du Conseil Municipal

Lundi 03 avril 2017

Le lundi trois avril deux mille dix-sept, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Broons, régulièrement convoqué, a tenu séance à la Mairie de Broons, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Denis LAGUITTON (Maire), M. Ronan KERRIEN, Mme Valérie BOTREL, M. Jean-Paul DUVAL, Mme Marie-France DEVRAND, M. Roger HERVÉ, Mme Céline ENGEL, M. Serge ROUXEL, Mme Marie Yvonne PREAUCHAT, Mme Marie-France LAMARCHE, Mme Christiane MACÉ, M. Hervé GUITTON, M. Pierre RAMARE, M. Pascal MIRIEL, Mme Gwénola BERHAULT, M. Jean-Pierre GOUVARY, Mme Valérie BRIEUC, M. Pascal BOUILLON, Mme Sophie VILSALMON.

Absents : Mme Martine BARBÉ (pouvoir à M. Pierre RAMARE), M. Claude ERMEL (pouvoir à M. Serge ROUXEL), Mme Rachelle SERRANT (pouvoir à Mme Sophie VILSALMON), M. Cédric LANDEMAINE (pouvoir à M. Pascal BOUILLON).

M. Denis LAGUITTON préside la séance.

Mme Valérie BOTREL est élue secrétaire de séance.

03/04/17 - 1 – Organisation municipale – Adoption du procès-verbal de la réunion du 07 mars 2017.

Le procès-verbal de la séance du 07 mars 2017 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Monsieur BOUILLON souhaite que les délibérations précisent l'arrivée d'un ou des conseillers municipaux qui seraient en retard ou qui partiraient en avance.

Monsieur le Maire approuve cette remarque.

En l'absence d'autres d'observations, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

03/04/17 - 2 – Travaux et aménagements – Proposition d'engagement du projet d'effacement des réseaux BT/EP/TEL de la rue du Pilaga et le long de la RD 712.

Mesdames DEVRAND, ENGEL, VILSALMON et Monsieur GOUVARY rejoignent la séance.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est envisagé d'effacer les réseaux aériens implantés dans la rue du Pilaga et le long de la RD 712, avant la réalisation d'une voie douce.

Avant d'engager une étude détaillée, le Conseil Municipal doit donner un accord de principe pour la poursuite de cette opération.

Un chiffrage sommaire a été réalisé par le SDE 22 :

- pour la basse tension : 95 000 € HT dont 28 500 € à la charge de la commune (soit 30 %).
- pour l'éclairage public : 55 000 € HT dont 33 000 € à la charge de la commune (soit 60 %).
- pour le réseau téléphonique : 19 500 € (génie civil, soit 100 %) et 1 800 € HT (câblage, soit 18 %).

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **DÉCIDE** d'engager le projet d'effacement des réseaux dans la rue du Pilaga et le long de la RD 712, estimé par le Syndicat Départemental d'Énergie à :
 - Pour la basse tension : 95 000 € HT ;
 - Pour l'éclairage public : 55 000 € HT ;
 - Pour le réseau téléphonique : 19 500 € TTC (génie civil) et 1 800 € HT (câblage).

03/04/17 - 3 – Finances communales - Vote des comptes de gestion 2016 et des comptes administratifs 2016.

1 - Examen et vote des comptes de gestion – Budget principal et budgets annexes

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ronan KERRIEN, adjoint aux finances.

Ce dernier indique qu'au cours de cette séance, vont être présentés et soumis au vote les différents comptes de gestion.

Le rapprochement des écritures de l'ordonnateur et du comptable est retracé ci-après (en euros) par budget :

Objet	Budget principal	Budget Eau et assainissement	Budget lotissement Artillerie	Budget lotissement Bellevue	Budget camping
Dépenses de fonctionnement	1 735 125,67	536 205,96	25 576,74	129 697,03	0
Recettes de fonctionnement	2 725 331,91	570 304,78	25 576,74	178 581,82	1 112,34
Résultat de l'exercice 2016	990 206,24	34 098,82	0	48 884,79	1 112,34
Résultat antérieur reporté	1 683 143,94	558 651,87	0	0	4 355,93
Résultat global de fonctionnement	2 673 350,18	592 750,69	0	48 884,79	5 468,27
Dépenses d'investissement	1 817 439,08	130 027,65	25 576,74	0	0
Recettes d'investissement	446 837,02	158 599,39	21 573,12	129 697,03	0
Résultat de l'exercice 2016	- 1 370 602,06	28 571,74	-4 003,62	129 697,03	0
Résultat antérieur reporté	19 441,16	616 851,34	4 003,62	303 409,16	185,82
Résultat global d'investissement	-1 351 160,90	645 423,08	0	433 106,19	185,82
Compte de gestion 2016					
Fonctionnement : résultat de clôture de l'exercice précédent : 2015	1 783 347,03	558 651,87	0	0	4 355,93
Fonctionnement : résultat de l'exercice 2016	990 206,24	34 098,82	0	48 884,79	1 112,34
Fonctionnement : résultat de clôture de l'exercice 2016	2 673 350,18	592 750,69	0	48 884,79	5 468,27
Investissement : résultat de clôture de l'exercice précédent : 2015	19 441,16	616 851,34	4 003,62	303 409,16	185,82
Investissement : résultat de l'exercice 2016	- 1 370 602,06	28 571,74	-4 003,62	129 697,03	0
Investissement : résultat de clôture de l'exercice 2016	-1 351 160,90	645 423,08	0	433 106,19	185,82

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** les comptes de gestion présentés ci-dessus par le comptable public au titre de l'exercice budgétaire 2016.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents constituant les comptes de gestion 2016.

2 - Budget principal - Vote du compte administratif 2016 et affectation des résultats au budget primitif 2017.

Sont alors présentés, les comptes administratifs 2016, au vu des comptes de gestion du comptable public ainsi que les propositions d'affectation des résultats aux budgets primitifs 2017. Monsieur KERRIEN rappelle qu'ils ont déjà été examinés de façon détaillée, le 07 mars 2017, mais qu'il convient maintenant de les approuver formellement dans la mesure où les comptes de gestion du comptable public ont été fournis.

Pour ce vote, Monsieur le Maire donne la présidence de la séance à Monsieur Ronan KERRIEN, adjoint aux finances, et quitte ensuite la salle, accompagné de Monsieur ROUXEL, Maire de la commune jusqu'au 26 novembre 2016.

Monsieur le Maire et Monsieur ROUXEL ne prennent pas part à cette délibération.

Vu le compte de gestion présenté par le comptable public,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le compte administratif de l'année **2016** faisant ressortir les résultats suivants :
 - ✓ Excédent cumulé de la section fonctionnement : **2 673 350,18 €**
 - ✓ Déficit de la section investissement : **1 351 160,90 €**
- **DÉCIDE** d'affecter les résultats au budget principal primitif **2017** comme suit :
 - ✓ En réserves au compte 1068 : **1 415 445,80 €**
 - ✓ En excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 : **1 257 904,38 €**
 - ✓ En déficit d'investissement reporté au chapitre 001 : **1 351 160,90 €**

3 - Service de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement collectif - Vote du compte administratif 2016 et affectation des résultats au budget primitif 2017.

Monsieur le Maire et Monsieur ROUXEL ne prennent pas part à cette délibération.

Vu le compte de gestion présenté par le comptable public,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le compte administratif de l'année **2016** faisant ressortir les résultats suivants :
 - Excédent cumulé d'exploitation : **592 750,69 €**
 - Excédent cumulé de la section d'investissement : **645 423,08 €**

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats au budget annexe eau et assainissement **2017** comme suit :
 - ✓ En excédent d'exploitation reporté au chapitre 002 : **592 750,69 €**
 - ✓ En excédent d'investissement reporté au chapitre 001 : **645 423,08 €**

4 - Lotissement de l'Artillerie - Vote du compte administratif 2016 et affectation des résultats au budget primitif 2017.

Monsieur le Maire et Monsieur ROUXEL ne prennent pas part à cette délibération.

Vu le compte de gestion présenté par le comptable public,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le compte administratif de l'année **2016** faisant ressortir les résultats suivants :
 - ✓ Solde de la section de fonctionnement : **0 €.**
 - ✓ Solde de la section investissement : **0 €.**

5 - Lotissement Bellevue - Vote du compte administratif 2016 et affectation des résultats au budget primitif 2017.

Madame BRIEUC rejoint la séance.

Monsieur le Maire et Monsieur ROUXEL ne prennent pas part à cette délibération.

Vu le compte de gestion présenté par le comptable public,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le compte administratif de l'année **2016** faisant ressortir les résultats suivants :
 - ✓ Solde de la section de fonctionnement : **48 884,79 €.**
 - ✓ Excédent de la section investissement : **433 106,19 €.**
- **DÉCIDE** d'affecter les résultats au budget annexe du lotissement de Bellevue **2017** comme suit :
 - ✓ En excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 : **48 884,79 €.**
 - ✓ En excédent d'investissement reporté au chapitre 001 : **433 106,19 €.**

6 - Camping - Vote du compte administratif 2016 et affectation des résultats au budget primitif 2017.

Monsieur le Maire et Monsieur ROUXEL ne prennent pas part à cette délibération.

Vu le compte de gestion présenté par le comptable public,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le compte administratif de l'année **2016** faisant ressortir les résultats suivants :
 - ✓ Excédent de la section de fonctionnement : **5 468,27 €.**
 - ✓ Excédent de la section d'investissement : **185,82 €.**

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats au budget annexe du camping **2017** comme suit :
 - ✓ En excédent d'exploitation reporté au chapitre 002 : **5 468,27 €.**
 - ✓ En excédent d'investissement reporté au chapitre 001 : **185,82 €.**

03/04/17 – 4 – Finances communales - Présentation du projet de budget primitif principal et des budgets annexes pour 2017 - Examen et vote des taux d'imposition communaux pour 2017 – Vote du budget principal 2017 et des budgets annexes.

Messieurs LAGUITTON et ROUXEL rejoignent la séance.

1- Budget principal – Examen du projet de budget primitif 2017 - Examen et vote des taux d'imposition communaux - Vote du budget principal

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ronan KERRIEN, adjoint aux finances.

Monsieur KERRIEN indique que la commission « Finances » s'est réunie le mercredi 29 mars afin d'examiner les propositions budgétaires pour l'exercice 2017.

Ce dernier présente au Conseil le projet de budget primitif pour 2017, avec un maintien des taux d'imposition.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement se présentent comme suit :

Dépenses de fonctionnement	Budget 2016		Budget 2017		Variations	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Charges à caractère général	507 700	27,11	508 200	26,70	500	0,10
Charges de Personnel	887 630	47,39	914 620	48,05	26 990	3,04
Charges de gestion courante	256 000	13,67	267 000	14,03	11 000	4,30

Charges financières	29 000	1,55	25 500	1,34	-3 500	-12,07
Charges exceptionnelles	18 891	1,01	11 000	0,58	-7 891	-41,77
Dotations aux amortissements	69 724	3,72	73 000	3,83	3 276	4,70
Atténuation de produits	84 044	4,49	84 044	4,42	-	-
Dépenses imprévues	20 000	1,07	20 000	1,05	-	-
Dépenses de fonctionnement (hors autofinancement)	1 872 989	100,00	1 903 364	100,00	30 375	1,62
Virement à la section d'investissement	2 451 232	56,69	1 989 961	51,11	-461 271	-18,82
Dépenses de fonctionnement (incluant l'autofinancement)	4 324 221	100,00	3 893 325	100,00	-430 896	-9,96

Recettes de fonctionnement	Budget 2016		Budget 2017		Variations	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Produits des services	256 000	9,69	277 000	10,51	21 000	8,20
Atténuation de charges	14 000	0,53	9 000	0,34	-5 000	-35,71
Impôts et Taxes	1 517 929	57,47	1 506 463	57,16	-11 466	0,76
Dotations, participations et subventions	811 146	30,71	806 452	30,60	-4 694	-0,58
Produits de gestion courante	33 300	1,26	35 000	1,33	1 700	5,11
Produits financiers	2	-	6	-	4	200
Produits exceptionnels	8 700	0,33	1 500	0,06	-7 200	-82,76

Recettes de fonctionnement de l'exercice	2 641 077	100,00	2 635 421	100,00	-5 656	-0,21
Excédent de fonctionnement reporté	1 683 144	38,92	1 257 904	32,31	-425 240	-25,26
Recettes de fonctionnement incluant l'excédent reporté	4 324 221	100,00	3 893 325	100,00	-430 896	-9,96

Il présente ensuite le programme détaillé des investissements pour l'exercice budgétaire 2017. Celui-ci s'élève à 2 967 652 €.

Monsieur KERRIEN souligne les principales caractéristiques de la proposition de budget 2017 :

Pour la section de fonctionnement, les dépenses sont maîtrisées avec une légère augmentation de 1,62 % du fait notamment :

- De charges de personnel impactées par des nouvelles dispositions législatives (PPCR et revalorisation du point d'indice) et par l'organisation des élections.
- D'un allègement des charges financières, en l'absence de nouvel emprunt depuis 2002.
- D'un alourdissement régulier de la dotation aux amortissements, en raison de la poursuite des travaux d'effacement des réseaux (depuis 10 ans).

Quant aux recettes, elles sont en très légère baisse, du fait notamment :

- Du maintien des taux d'imposition des impôts locaux des ménages, au niveau du bloc communal (commune et intercommunalité).
- D'une poursuite de la baisse des dotations de l'Etat découlant de la participation des collectivités territoriales au redressement des finances publiques.

L'autofinancement net représente 51 % des recettes de fonctionnement cumulées.

Pour la section d'investissement, le programme de travaux et d'équipements, mobilisant près des trois quarts de nos recettes de fonctionnement incluant l'excédent reporté, représente 1 000 € par habitant.

Le financement fait appel, pour l'essentiel, aux ressources propres de la commune et **l'endettement** au 31 décembre 2017 sera ramené à **186 € par habitant**.

Le budget total avoisine les 8 400 000 € (contre 7 500 000 € en 2016), ce qui est élevé quand on compare avec des communes de la même strate, voire des communes avec une population bien supérieure à celle de Broons.

Monsieur KERRIEN indique aux élus qu'une modalité de neutralisation fiscale pour le contribuable sur trois ans sera mise en place par la nouvelle intercommunalité « Dinan Agglomération ».

Pour mémoire, les taux d'imposition communaux en 2016 étaient les suivants :

- Taxe d'habitation : 20,26 % dont 7,73 % de quote-part TH dite « TH Départementale »

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 17,10 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 62,85 %

A la suite de la fusion des intercommunalités, la « quote-part du taux de TH Départementale » est transférée de droit à l'EPCI (contre attribution de compensation). Le maintien des taux d'imposition communaux en 2017 seraient donc les suivants :

- Taxe d'habitation : 12,53 % (20,26% - 7,73%)
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 17,10 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 62,85 %

A la vue des différents taux d'impositions intercommunaux et de l'obligation d'avoir une harmonisation sur l'ensemble du territoire, certains contribuables auraient vu une augmentation des impôts ; à contrario, certains une baisse.

Pour y remédier, les communes concernées par l'augmentation doivent diminuer leurs taux d'imposition communaux.

Par solidarité, les autres communes doivent réévaluer leurs taux pour compenser la perte fiscale de ces communes.

Ainsi, pour 2017, la neutralisation fiscale pour le contribuable implique les taux suivants :

	2016 - Avant fusion			2017 - Après fusion - Proposition		
	Commune	EPCI	Total	Commune	EPCI	Total
Taxe d'habitation	20,26 % (dont 7,73% de quote-part TH dite « TH Départementale »)	8,08 %	28,34 %	13,01 %	15,33 %	28,34 %
Taxe sur le foncier bâti	17,10 %	3,80 %	20,90 %	17,71 %	3,19 %	20,90 %
Taxe sur le foncier non-bâti	62,85 %	13,33 %	76,18 %	64,32 %	11,86 %	76,18 %

Ainsi, avec la neutralisation, on constate un maintien des taux d'imposition du bloc communal.

Monsieur KERRIEN indique que ce dispositif a fait et fait toujours l'objet de beaucoup de discussions au sein de l'agglomération.

Il précise avoir participé à plusieurs réunions organisées par Dinan Agglomération avec à chaque fois, des présentations de différents scénarios.

Il a été présenté à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) jeudi dernier après moult péripéties.

Monsieur BOUILLON trouve dommage de découvrir ce dispositif qu'aujourd'hui.

Monsieur le Maire approuve, mais la commune a l'obligation de s'adapter.

Monsieur KERRIEN rappelle que la CLECT devait se tenir initialement avant la commission « Finances » mais que la date a été décalée à l'initiative de Dinan Agglomération.

Il estime que l'ensemble des communes doit jouer le jeu pour qu'il y ait une justice pour le contribuable.

Il précise que le Conseil Municipal ne se prononce que sur les taux communaux et non intercommunaux.

Monsieur KERRIEN propose alors aux Conseillers Municipaux de voter les taux d'imposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ (19 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS)

- **FIXE** comme suit les taux d'imposition communaux pour 2017 :
 - ✓ Taxe d'habitation : **13,01 %**
 - ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : **17,71 %**
 - ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **64,32 %**

Messieurs le Maire et KERRIEN demandent ensuite aux élus de se prononcer sur le vote du budget principal 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ (19 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS)

- **APPROUVE** le budget principal 2017 de la commune (vote au niveau du chapitre) qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
 - ✓ Section de fonctionnement : 3 893 325,18 €.
 - ✓ Section d'investissement : 4 518 812,98 €.
 - ✓ Total : 8 412 138,16 €.

2- Budget annexe de l'eau potable et de l'assainissement collectif - Budget primitif 2017.

Monsieur KERRIEN présente au Conseil le projet de budget annexe de l'eau potable et de l'assainissement collectif pour 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le budget annexe de l'eau potable et de l'assainissement collectif 2017 (vote au niveau du chapitre) qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
 - Section de fonctionnement : 1 116 750,69 €.
 - Section d'investissement : 1 339 100,00 €.
 - Total : 2 455 850,69 €.

3- Budget annexe du lotissement de « l'Artillerie » - Budget primitif 2017.

Monsieur KERRIEN présente au Conseil le projet de budget annexe du lotissement de « l'Artillerie » pour 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le budget annexe du lotissement de « l'Artillerie » 2017 (vote au niveau du chapitre) qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
- Section de fonctionnement : 125 576,74 €.
 - Section d'investissement : 125 576,74 €.
 - Total : 251 153,48 €.

4- Budget annexe du lotissement « Bellevue » - Budget primitif 2017.

Monsieur KERRIEN présente au Conseil le projet de budget annexe du lotissement de « Bellevue » pour 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le budget annexe du lotissement de « Bellevue » 2017 (vote au niveau du chapitre) qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
- Section de fonctionnement : 145 884,79 €.
 - Section d'investissement : 433 106,19 €.
 - Total : 578 990,98 €.

5- Budget annexe du camping - Budget primitif 2017.

Monsieur KERRIEN présente au Conseil le projet de budget annexe du camping pour 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le budget annexe du camping 2017 (vote au niveau du chapitre) qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
- Section de fonctionnement : 5 968,27 €.
 - Section d'investissement : 185,82 €.
 - Total : 6 154,09 €.

03/04/17 - 5 – Questions diverses.

1. Monsieur le Maire informe les élus municipaux que Monsieur Louis LECOQ, président de l'association des anciens combattants, a proposé des dates pour organiser une sortie à l'arsenal de Brest.

Environ sept élus sont intéressés pour cette visite.

Monsieur le Maire précise une nouvelle fois que la commune ne finance pas ce genre de déplacement.

La date du jeudi 29 juin est retenue. Monsieur LECOQ sera informé et jugera de l'opportunité ou non d'organiser cette visite.

2. Monsieur le Maire présente aux élus municipaux la nouvelle trame en couleurs du Bulletin d'Information de Broons (BIB), qui sera éditée à l'occasion de la 500^{ème} édition, ce mercredi 05 avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.